



Formation interne à la conduite des **CHARIOTS ELECTRIQUES A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT (Transpalettes et/ou tracteurs)**

OBJECTIF

Permettre à un Opérateur utilisateur de chariots électriques à conducteur accompagnant (transpalettes, et/ou tracteurs) de répondre aux obligations du Code du Travail (Article R.4323-55) en recevant une formation spécifique à l'entreprise.

Assister le Chef d'Etablissement à respecter son obligation de formation de ses matériels de manutention.

A l'issue de la formation, l'Opérateur aura reçu toutes les consignes lui permettant d'effectuer toutes les manœuvres, toutes les vérifications et tous les travaux à son poste de travail.

PARTICIPANTS et PRE-REQUIS

6 Personnes maximum pour la partie théorique d'une durée de 3.5 heures groupées.

6 Personnes pendant 3.5 heures pour la mise en application pratique sur une catégorie de chariot de manutention à conducteur accompagnant, au sein de l'entreprise.

PROGRAMME

THEORIE

- Législation et réglementation,
 - Les responsabilités de l'utilisateur,
 - Les accidents du travail,
 - Les documents des transpalettes et/ou des gerbeurs,
 - Description des chariots à conducteur accompagnant et leurs équipements porte charge,
 - Les dispositifs de sécurité des chariots électriques à conducteur accompagnant,
 - La prise de poste et les vérifications,
 - La stabilité des chariots (plaques de charge),
 - Les règles de conduite en sécurité,
- Suivant le chariot utilisé dans l'entreprise :
- Les pictogrammes des marchandises,
 - Les symboles des produits chimiques,
 - La signalisation.

Un support stagiaire (livret) reprenant les connaissances indispensables sera remis aux stagiaires.

- **Contrôle des acquis théoriques**

PRATIQUE

- Présentation des chariots à conducteur accompagnant de l'entreprise,
 - Vérifier l'adéquation du chariot à conducteur accompagnant,
 - Opérations de prise de poste et vérifications,
 - Circuler avec le chariot à vide et en charge dans un circuit matérialisé (marche AV et AR) et arrêter le chariot en position de sécurité,
- Suivant le chariot utilisé et le matériel mis à disposition dans l'entreprise :
- Prise et dépose d'une charge au sol,
 - Chargement et déchargement d'un véhicule depuis un quai
 - Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge volumineuse (charge limitant la visibilité),
 - Circuler avec au moins une remorque (roll) vide attelée au chariot
 - Circuler avec au moins une remorque (roll) chargée attelée au chariot
 - Opérations de fin de poste (repérer les anomalies, opérations de maintenance de premier niveau).

- **Contrôle des acquis pratiques.**

METHODE PEDAGOGIQUE

La méthode utilisée est basée essentiellement sur le visuel et la mémoire, associant des apports théoriques et des exercices pratiques avec une participation active des stagiaires.

La durée du programme pratique pourra être augmentée avec l'accord de l'entreprise si l'animateur décelait des difficultés d'acquisition des mouvements.

